

Retraite à Rochebrune dans la Drôme Provençale (26)
à 17 Km de Nyons
du mercredi 1^{er} mai au dimanche 5 mai 2019
avec Swami Mangalananda Giri et Yogacharya Claudia Cremers

Chers Kriyavans,

nous sommes heureux de vous proposer une retraite de Kriya Yoga du

mercredi 1^{er} mai (accueil dans l'après-midi) au dimanche 5 mai 2019 (repas du midi compris)

à la Ferme Rolland - Les Bégonds - 26110 Rochebrune - FRANCE

C'est une belle occasion de méditer dans un lieu calme, invitant au silence pour davantage de paix intérieure.

L'hébergement comprend :

- 4 nuits (draps non fournis ou location draps 10 €) avec petits déjeuners, déjeuners et dîners végétariens compris ;
- chambres proposées : de 1 à 5 lits - sanitaires collectifs

Montant pour la retraite entière :

Retraite complète : 4 jours - **330 €** / personne

Rappel : si vous ne l'avez pas encore payée, compter en plus l'adhésion de 12 € pour 2019.

Initiations :

K1 : 232 € + 150€ + Adhésion de 12 € (conférence *obligatoire* le mercredi soir)

K2 : 232 € + 200€ + Adhésion de 12 €

Le nombre de places est limité à une trentaine de personnes maximum. Les inscriptions s'effectuent au fur et à mesure. Lorsque le nombre de participants maximum est atteint, une information est transmise pour informer les Kriyavans que la retraite est complète.

Modalités d'inscription :

Les Kriyavans sont invités à s'inscrire selon les modalités suivantes proposées :

Retraite complète

- 1) Régler en 3 chèques :
 - 1 chèque de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé) - encaissé dès l'inscription à la réception du chèque ;
 - 2 chèques de 115 € joints à l'inscription, dans la même enveloppe. Vous pouvez indiquer, au verso, quel mois chacun des 2 chèques doit être encaissé. Ceci vous permettant d'étaler le paiement.
- 2) Payer par virement bancaire en 3 fois (voir RIB) :
 - 1 premier virement de 100 € (servant d'acompte - si désistement, il ne sera pas remboursé)
 - 2 virements de 115 € à effectuer avant fin avril 2019.
- 3) Régler les 330 € en une seule fois, par chèque ou par virement bancaire. Dans tous les cas, 100 € servent d'acompte.

À noter, si une personne écourte son séjour, il n'y aura pas lieu à un remboursement dans la mesure où les frais engagés sont dus au Centre qui nous accueille (prestation, nourriture, ménage...).

Initiations

Voir formulaire d'inscription

Bulletin d'inscription à envoyer :

a) soit par courrier à :

Nicole Chaudet

Trésorière IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 - Yvré l'Évêque

☎ 02 43 89 44 18

b) soit par courriel à Nicole :

n.chaudet-iky@orange.fr

Renseignements auprès de :

Charlie

☎ 06 33 98 65 74

charlierobert@orange.fr



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08003521631	77	GROUPE CREDIT COOPERATIF		
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>		

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0035	2163	177
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---


LE MANS

Intitulé du compte

INSTITUT DE KRIYA YOGA

Retraite à Rochebrune dans la Drôme Provençale (26)
à 17 Km de Nyons
du mercredi 1^{er} mai au dimanche 5 mai 2019
avec Swami Mangalananda Giri et Yogacharya Claudia Cremers

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :		Prénom :		
Adresse mail :				
n° téléphone :				
☀ Je m'inscris à la retraite organisée à Rochebrune organisée du 1er mai au 5 mai 2019*.				
Retraite complète : cocher dans la case correspondant à votre choix				
1 chèque de 330 € <i>cocher</i>	1 chèque de 100 € et 2 chèques de 115€ <i>cocher</i>	1 virement bancaire de 330€ <i>cocher</i>	1 virements bancaires de 100€ et 2 de 115€ <i>cocher</i>	
*J'ai bien noté que 100 € correspondent à un acompte (à la fois, il me garantit une place et à la fois, cela permet à l'IKY de couvrir les frais engagés). En cas de désistement, l'institut ne me le rembourse pas, ceci afin de lisser les frais engagés (centre d'accueil, frais de déplacement Instructeurs et honoraires). L'adhésion de 12 € est obligatoire : ajouter 12€ au paiement si vous n'avez pas encore payé l'adhésion pour 2019				
Initiations				
K1 : retraite complète (conférence obligatoire le mercredi soir)	216 € + 1 chèque d'acompte de 100 € et 2 chèques de 58 € <i>cocher</i>	150€ + (à donner sur place en espèces)	Adhésion de 12 €	
K2 : retraite complète	216 € + 1 chèque d'acompte de 100 € et 2 chèques de 58 € <i>cocher</i>	200€ + (à donner sur place en espèces)	Adhésion de 12 €	
☀ Une fois sur place, si je décide de devancer mon départ, le montant réglé reste le même (les frais engagés pour la location et les repas étant effectués à l'avance).				

Mon message :

Bulletin d'inscription à envoyer :

a) soit par courrier à :

Nicole Chaudet

Trésorière IKY

2, impasse du pont de pierre

72530 - Yvré l'Évêque

☎ 02 43 89 44 18

b) soit par courriel à Nicole :

n.chaudet-iky@orange.fr

Renseignements auprès de :

Charlie

☎ 06 33 98 65 74

charlierobert@orange.fr